

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la sàrl dissoute: **Vizzavi Services Sàrl en liquidation, Genève**
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 20.07.2004
4.

Echéance de préavis des créances: **09.02.2005**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: Maître Marc Häslér, Grand'rue 86, 1110 Morges
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société à responsabilité limitée dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société a l'intention de demander la procédure de radiation anticipée selon l'article 745 al. 3 CO
- Marc Häslér, Avocat

1110 Morges
- (02629438)